



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 15 mars 2021

Délibération n° 202103-05

### NOTE

## DELEGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

### Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Vu de l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, la délégation de signature de l'administrateur provisoire de Normandie Université présentée ci-dessous est soumise à l'approbation des administrateurs :

<b>Délégation de signature aux vice-présidents pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.</b>	
Célia BERCHI	Vice-présidente chargée De la coordination de la stratégie de formation

L'arrêté de délégation nominatif sera communiqué à la Rectrice, Chancelier des Universités, et publié.

**Le Conseil d'Administration approuve la délégation de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université.**

<b>Résultats des votes</b>
<u>Nombre de votants : 37</u>
Pour : 31 voix
Contre : 1 voix
Abstentions : 4 voix
Ne se prononce pas : 1 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 15 mars 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

Innocent MUTABAZI